

Le dossier d'inscription

à remettre à l'une des adresses suivantes avant le 28 juin :

Pour une inscription à Marcillat

Auprès des animatrices

Centre Social Rural
94, Grand'rue
03420 MARCILLAT

Pour une inscription à Villebret

Dans la boîte aux lettres **BLANCHE** située
devant l'école de Villebret écrit **CENTRE
SOCIAL DE MARCILLAT EN COMBRAILLE**

Ou à cette adresse mail :

marion.prigent@hotmail.com

Du 08 au 12 juillet – Les mystérieuses cités d'or

A la recherche des plus belles pierres précieuses et du trésor caché des mystérieuses cités d'or. Que trouverons-nous une fois que l'on aura trouvé le passage secret ?

Du 15 au 19 juillet – Un jour, un costume

Chaque jour, on te propose de s'habiller selon une thématique pour changer de nos tenues de tous les jours. Pyjama, déguisement, sport, journée en fluo et sur son 31. Nous comptons sur toi pour jouer le jeu !

Du 22 juillet au 02 août – Les Jeux Olympiques

Comme les grands nous allons réaliser les épreuves des JO d'été. La course, le saut... Bien des épreuves nous attendent.

Du 05 au 16 août – Western

Viens avec nous découvrir le Western. Choisis ton cheval et ton cow-boy préféré pour faire un petit tour de l'Amérique.

Du 19 au 30 août – Les Caraïbes

Sainte-Lucie, les Îles Caïmans, Cuba, Barbade vient découvrir les traditions et les incroyables paysages des Caraïbes.

Pour les enfants de Villebret, durant tout l'été du 08 juillet au 30 août 2024

Lieu d'accueil : Pôle de Vie Locale et Culturelle à Marcillat en Combraille

Horaires : 7h30-9h00 et 17h00-18h30 à la salle des associations de Villebret

9h → départ en navette pour Marcillat

17h → retour des enfants à la salle des associations de Villebret



Accueil de loisirs

L'AMBIANCE DES

VACANCES

Marcillat et Villebret

Dossier à rendre
avant le **28 juin**

Du 08 juillet au 30 août 2024
3/13 ans



Renseignements au
04.70.51.60.80



Accueil de Loisirs du Pays de Marcillat en Combraille

Juillet 2024

Fiche d'inscription (une par enfant)

Inscriptions

Marcillat Villebret

NOM – Prénom de l'enfant		Date de naissance																		
	Semaine du 8 au 12 juillet					Semaine du 15 au 19 juillet					Semaine du 22 au 26 juillet					Semaine du 29 juillet au 2 août				
	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
Matin																				
Repas																				
AM																				

Responsable légal : Tél perso (mobile de préférence) :/...../...../...../.....

Adresse mail :

Calcul de l'acompte (10€ par semaine et par enfant)

Soit: 10€ x (Nb d'enfant) x (Nb de semaine) =€

Règlement à établir par chèque à l'ordre du Centre Social Rural de Marcillat-en-Combraille

Le dossier d'inscription est composé de :

- La fiche d'inscription (une par enfant)
- La fiche sanitaire de liaison (une par enfant, si première fois)
- Le N° d'allocataire CAF de l'Allier ou la copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition (si première fois et situation inchangée).
- Un chèque d'acompte de 10€ par enfant et par semaine
- Une attestation d'assurance en Responsabilité Civile pour les enfants inscrits (si première fois)
- Pour les enfants en famille d'accueil, une attestation fournie par le Conseil Départemental

Accueil de Loisirs du Pays de Marcillat en Combraille

Août 2024

Fiche d'inscription (une par enfant)

Inscriptions

Marcillat Villebret

NOM – Prénom de l'enfant		Date de naissance																		
	Semaine du 5 au 9 août					Semaine du 12 au 16 août					Semaine du 19 au 23 août					Semaine du 26 au 30 août				
	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
Matin																				
Repas																				
AM																				

Responsable légal : Tél perso (mobile de préférence) :/...../...../...../.....

Adresse mail :

Calcul de l'acompte (10€ par semaine et par enfant)

Soit: 10€ x (Nb d'enfant) x (Nb de semaine) =€

Règlement à établir par chèque à l'ordre du Centre Social Rural de Marcillat-en-Combraille

Le dossier d'inscription est composé de :

- La fiche d'inscription (une par enfant)
- La fiche sanitaire de liaison (une par enfant, si première fois)
- Le N° d'allocataire CAF de l'Allier ou la copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition (si première fois et situation inchangée).
- Un chèque d'acompte de 10€ par enfant et par semaine
- Une attestation d'assurance en Responsabilité Civile pour les enfants inscrits (si première fois)
- Pour les enfants en famille d'accueil, une attestation fournie par le Conseil Départemental